

## **Protocole sanitaire prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19**

**Version du 16 août 2021**

### **Cadre juridique**

Le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 encadre la reprise des activités de certains accueils. L'activité des accueils sans hébergement se déroule dans les conditions fixées par ce texte.

### **Sources**

Protocole d'accueil collectif des mineurs sans hébergement de la Direction de la jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative de la Préfecture de la Seine-saint-Denis du 17 juillet 2020

Guide de recommandations des équipements sportifs, site et espaces pratiques sportives du Ministère des sports - Edition du 3 juin 2020

Guide la reprise des activités sportives du Cosmos (version au 29 mai 2020)

Décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021

Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

### **Durée des mesures**

Jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

### **I. Règles et conditions d'organisation des inscriptions**

Inscriptions uniquement sur rdv (logiciel TIMIFY sur interface du site du club) ; 8 personnes par créneau d'une demi-heure. On pourra ajuster le nombre suivant le nombre de bénévoles. Les adhérents devront ramener les pièces à fournir, remplir chez eux le bulletin d'adhésion et les autres documents (charte, licences...). Ces documents seront sur le site. Demander aux personnes de se munir d'un masque pour le rendez-vous.

# *Cma* NATATION

Centre Nautique Marlène PERATOU  
02 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers  
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47

Sur place : Lavage des mains au gel hydroalcoolique avant d'entrée dans la salle.

Port d'un masque obligatoire pour les bénévoles fourni par le club à leur arrivée. Port dumasque obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans.

Présentation du pass sanitaire pour rentrer dans la piscine pour les mineurs de 12 ans et plus à partir du 30 septembre 2021)

Gants pour les bénévoles et visières le souhaitant.

Séparation d'1 mètre au moins entre chaque poste d'inscriptions. Utilisation

exclusive de la salle polyvalente et du hall pour les inscriptions.

Tenir le Registre Covid pour toute personne entrant dans la piscine

# *Cma* NATATION

Centre Nautique Marlène PERATOU  
02 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers  
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47

## **II. Règles et conditions d'organisation des activités**

### **- Le matériel sanitaire fourni par le club**

Le personnel devra avoir à sa disposition en permanence le matériel et équipements de protection requis pour préserver sa santé au travail (masques, accès aisé à du gel hydroalcoolique ou du savon, visière en cas d'intervention). L'ensemble des personnels de l'établissement est aussi responsable de l'application du protocole : le respect de la FMI, des règles d'hygiène et de distanciation.

Ainsi, dans toute l'enceinte du centre nautique et y compris sur les bassins, le port du masque est obligatoire pour les encadrants bénévoles et pour les maîtres-nageurs.

Lavage des mains au gel hydro alcoolique ou au savon liquide à l'arrivée des mns et bénévoles (du gel sera mis à disposition des mns et bénévoles (petits flacons par exemple)

Produits de nettoyage pour les nettoyages ponctuels (poignées...) – achats de lavette et produits désinfectant.

### **- Le nombre d'adhérents**

Le nombre total des adultes comme des mineurs accueillis n'est pas restreint. Cependant, il faut tenir compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.

Par ailleurs, concernant la capacité d'accueil des piscines : aucune restriction est soulevée.

Le respect de la distanciation physique nécessite d'adaptés les locaux (entrée, vestiaires) et une organisation des activités.

### **- Les locaux**

Il faut respecter strictement les recommandations sanitaires ou du moins s'assurer qu'elles sont strictement respectées ci-après :

o l'affichage des gestes barrières et du marquage au sol pour la distanciation.

# Cma NATATION

Centre Nautique Marlène PERATOU  
02 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers  
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47

o le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé avec une plus grande fréquence (deux fois par jour).

o Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]).

o Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités.

o La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savons pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).

o Les lieux d'activités devront être équipés en flacons ou distributeurs de solutions hydroalcooliques. Ces dernières seront utilisées par les mineurs sous le contrôle d'un encadrant.

o Le lavage à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable, doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes, et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit être aussi pratiqué lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution, sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée (il y a en sans alcool ?).

o Aérer 15 minutes toutes les 3 heures tous les locaux fermés.

## **- Les règles spécifiques d'accès pour les responsables légaux et les enfants**

Elles doivent respecter les règles de distanciation sociale, éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil.

Un seul accompagnateur muni d'un masque est autorisé à entrer dans l'enceinte de la piscine sur présentation du pass sanitaire. Ils doivent respecter les distanciations le plus possible.

## **- Organisation de l'accueil**

Renseigner le registre Covid

Horaires d'arrivée 15 mn avant le début du cours. Aucun retard est toléré.

# Cma NATATION

Centre Nautique Marlène PERATOU  
02 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers  
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47

Horaires de sortie de l'eau à l'heure pile. Rinçage rapide à la douche (pas de savon et de shampoing). Habillage en 10/15mn.

Prise de la température à l'entrée des bassins. En cas de fièvre importante 38°, l'enfant ne sera pas accepté.

Utilisation des vestiaires femmes et hommes pour les entrées et les sorties.

Utilisation de tous les vestiaires collectifs et individuels.

Les emplacements où ils devront se tenir seront indiqués dans les vestiaires ainsi que les portemanteaux dédiés.

Toutes les personnes de onze ans ou plus porte un masque de protection à son arrivée et à la sortie des vestiaires.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour un mineur de moins de 11 ans, sauf lorsqu'il présente des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque adapté (chirurgical), dans l'attente de ses responsables légaux.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Présentation du pass sanitaire à chaque cours pour les adhérents de plus de 12 ans.

Le lavage des mains à l'entrée, à la sortie des vestiaires, voire à la sortie directe des bassins pourrait être imposée à tout public, afin de limiter les risques de contamination [boutons de porte, de douche, poignées, parois, tripodes].

Des poubelles pour le dépôt des masques non lavables seront prévues avant la zone de douche. Les poubelles à pédales ou sans contacts sont à privilégier dans l'établissement.

L'utilisation, d'aspirateurs et par extension l'utilisation des sèche-cheveux et sèche-mains est interdite dans les établissements publics (risque de propagation important).

## - Organisation des activités

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Création d'ateliers. Pour les écoles de natation : parcours mais attention à la taille des enfants.

Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Les regroupements ou les discussions en bords de bassin sont soumis aux règles de distanciation sociale.

# Cma NATATION

Centre Nautique Marlène PERATOU  
02 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers  
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47

Concernant les toboggans : fonctionnement possible avec au minimum la surveillance d'un agent avec un principe simple, une seule personne à la fois, la suivante partant uniquement à l'arrivée de la précédente et évacuation immédiate du bassin de réception par les clients sortants du toboggan. La file d'attente sera matérialisée au sol pour maintenir la distanciation spatiale.

En cas d'impossibilité de maintenir cette distanciation, ils seront fermés.

Concernant le matériel :

a. Mis à disposition de l'utilisateur :

L'organisateur de la pratique s'engage à suivre une procédure de désinfection du matériel mis à disposition à l'aide de produits adéquats.

1. Désinfection avant ouverture et à la fermeture

2. Désinfection entre chaque utilisation.

b. Appartenant à l'utilisateur : Les matériels utilisés par l'utilisateur lors de sa pratique et lui appartenant en propre devront être soumis à une désinfection par les agents présents en amont de l'accès de l'utilisateur à la pratique de son activité ainsi qu'entre chaque session.

Cette mesure peut concerner l'ensemble du matériel lié à la pratique d'une activité sportive en contact avec une surface d'eau.

Concernant les équipements :

a. Mis à disposition de l'utilisateur

L'organisateur de la pratique, s'engage à suivre une procédure de désinfection des équipements mis à disposition à l'aide de produits adéquats :

1. Désinfection avant ouverture et à la fermeture

2. Désinfection et rinçage entre chaque utilisation à l'aide de produits spécialisés et non nocifs pour l'utilisateur.

b. Appartenant à l'utilisateur :

Les équipements utilisés par l'utilisateur lors de sa pratique et lui appartenant ne pourront pas être prêtés.

# Cma NATATION

Centre Nautique Marlène PERATOU  
02 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers  
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47

## LES 10 RÈGLES D'OR DICTÉES PAR LE CLUB DES CARDIOLOGUES DU SPORT\*:

- 1 - Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort.
- 2- Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort.
- 3- Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort.
- 4- Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 min lors de mes activités sportives.
- 5- Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice à l'entraînement comme en compétition.
- 6- J'évite les activités intenses par des températures extérieures  $< - 5^{\circ}$  ou  $> +30^{\circ}$  et lors des pics de pollution.
- 7- Je ne fume pas, en tout cas jamais dans les 2 heures qui précèdent ou suivent ma pratique sportive.
- 8- Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général.
- 9- Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + courbatures).
- 10- Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.

\*Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.  
<https://www.clubcardiosport.com/10-regles-or>

Ecole de natation : Absences au bout de 3 cours injustifiés : prévenir les parents et éventuellement radiation.

### **- Interventions sauvetage/secourisme**

Une procédure de premiers secours en période de pandémie, sera validée par l'équipe avant l'ouverture, ceci pour assurer une totale formation, adhésion et protection des agents et, reprenant les recommandations ci-dessous, et dans l'attente de directives précises des autorités. Durant la phase de pandémie liée au Covid-19, l'Ilcor 4 recommande de modifier la conduite à tenir lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardiorespiratoire.

Un rappel des gestes de premiers secours avec ces protections sera effectué avant l'ouverture.

# Cma NATATION

Centre Nautique Marlène PERATOU  
02 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers  
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47

En cas d'intervention sur une personne en détresse :

- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les cas de suspicion de noyade avéré, pour les autres il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les bouées tubes de sauvetage ces éléments permettent de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime.
- Le surveillant pourra éventuellement avoir à sa disposition, dans le poste de secours ou sur zones de surveillance un masque facial type plongée snorkeling intégral désinfecté.
- Dans tous les cas la vigilance se portera sur la sortie de la victime hors de l'eau, dans ce cadre l'intervention d'une personne tierce équipée d'un masque de protection est préconisée.

Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliqueront, avec obligation du port du masque chirurgical, d'une visière de protection et de gants obligatoire de la part des intervenants et équipiers.

Chaque Surveillant sera équipé de masque d'insufflation conforme avec valve unidirectionnel et d'une feuille de protection pour la victime.

La personne soignée pourra être équipée d'une visière ou d'un masque pendant les soins autres que la RCP (Réanimation cardio pulmonaire).

### **III- Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19**

#### **- Isolement, masque et température**

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Le club doit être équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.

- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile. L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

# *Cma* NATATION

Centre Nautique Marlène PERATOU  
02 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers  
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47

- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.